

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture,
de l'agro-alimentaire et
de la souveraineté alimentaire

Arrêté

Portant nomination des membres d'un jury de concours pour le recrutement d'un enseignant-chercheur de l'enseignement supérieur agricole.

La ministre de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire,

Vu le Code général de la fonction publique, notamment son article L. 325-17 ;

Vu le décret n° 92-171 du 21 février 1992 portant statuts particuliers des corps d'enseignants-chercheurs des établissements d'enseignement supérieur publics relevant du ministre chargé de l'agriculture, notamment ses articles 23 et 40 ;

Vu l'arrêté du ministre de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche du 25 janvier 2010 relatif aux conditions de fonctionnement des jurys de concours ouverts pour le recrutement des enseignants-chercheurs du ministère de l'agriculture ;

Vu l'arrêté du 10 mars 2026 autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture de concours pour le recrutement de professeurs dans les établissements d'enseignement supérieur publics relevant du ministre chargé de l'agriculture ;

Vu l'avis du conseil des enseignants de l'établissement en date du 5 mars 2026 ;

Vu l'avis de la présidente de la section n° 5 de la commission nationale des enseignants-chercheurs relevant du ministre chargé de l'agriculture en date du 6 mai 2026,

Arrête :

Article 1^{er}

Sont nommées membres du jury de concours pour le recrutement d'un professeur de l'enseignement supérieur agricole qui se tiendra les 16 et 17 juin 2026 à l'Institut Agro Rennes-Angers, référence d'emploi A2ACO00013, discipline « Evaluation et conception de systèmes agricoles innovants », les personnes suivantes :

1° Le directeur de l'établissement ou son représentant :

- Titulaire : M. Romain JEANTET, Directeur de l'Institut Agro Rennes-Angers ;
- Suppléant : M. Dominique VOLLET, Directeur adjoint de l'Institut Agro Rennes-Angers ;

2° Un enseignant-chercheur de l'établissement d'affectation :

– Titulaire : Mme Safya MENASSERI-AUBRY, Professeure de l'enseignement supérieur agricole à l'Institut Agro Rennes-Angers ;

– Suppléant : Mme Edith LE CADRE, Professeure de l'enseignement supérieur agricole à l'Institut Agro Rennes-Angers ;

3° Au titre des personnalités françaises ou étrangères du secteur public ou du secteur privé connues pour leurs compétences ou leurs travaux dans des domaines liés à la discipline considérée :

– Titulaire : Mme Chantal LOYCE, Professeure de l'enseignement supérieur agricole à AgroParisTech ;

– Suppléant : Mme Muriel VALENTIN-MORISON, Directrice de recherche à l'INRAE ;

– Titulaire : Mme Laure HOSSARD, Directrice de recherche à l'INRAE ;

– Suppléant : M. Lionel ALETTO, Directeur de recherche à l'INRAE ;

– Titulaire : M. Guillaume MARTIN, Directeur de recherche à l'INRAE ;

– Suppléant : M. Thierry DORE, Chargé de recherche à l'INRAE.

Article 2

Mme Chantal LOYCE est désignée en qualité de présidente du jury.

Article 3

Le directeur de l'Institut Agro Rennes-Angers est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 26 mai 2026

Pour la ministre et par délégation :
Le sous-directeur de l'enseignement supérieur,



Jérôme COPPALLE